

*COMMUNE  
DE HIRTZBACH*

**BULLETIN**



**COMMUNAL**

*FEVRIER 2022*

## 1. Informations paroissiales

- ❑ Les prochaines célébrations auront lieu en l'église Saint Maurice (sous réserve d'éventuelles modifications liées à la situation pandémique) :
  - samedi 12.02.2022 : 18 h 00 Messe  
*intention : FEDERSPIEL Julien et HAUPTMANN Robert*
  - dimanche 27.02.2022 : 17 h 00 Messe  
*intention : HAUPTMANN Robert.*

### ❑ Adaptation des mesures sanitaires aux lieux de culte depuis le 30.06.2021 :

- levée des limites de jauge : toutes les places assises peuvent être utilisées ;
- mesures barrières maintenues : port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique, sens de circulation, quête maintenue à la sortie en fin d'office, règles de distanciation maintenues dans les espaces de circulation,...

### ❑ Quête pour le chauffage :

En raison du contexte sanitaire, les membres du conseil de la Fabrique de l'Eglise ne passeront pas dans les foyers pour collecter les dons.

Les paroissiens sont dès lors invités à remettre leur don dans l'enveloppe jointe au présent bulletin, à déposer soit dans la boîte à lettres de Vincent MUNCK (41 rue Principale), soit dans celle de la mairie (les chèques sont à libeller à l'ordre de la Fabrique de l'Eglise de Hirtzbach).

Un reçu fiscal sera délivré pour tout don à partir de 15 €, au moyen du talon également annexé à ce bulletin, à joindre avec le don dans l'enveloppe.

D'avance un grand merci pour votre soutien.

### ❑ Référents paroissiaux (rappel) :

- Nos célébrants :
  - Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30) ;
  - Robert TUMU (Tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20).
- Nos personnes relais :
  - Martine SCHWEIZER (Tél. : 07.87.96.25.19) ;
  - Claire MUNCK, référente à la Communauté de Paroisses et pour les intentions de messe (Tél. : 03.89.40.15.94) ;
  - Gérard VERSINI, à contacter via la Mairie, en cas de décès.

Consultez le site internet : [www.coeur-du-sundgau.fr](http://www.coeur-du-sundgau.fr)

Toute information nouvelle se rapportant à la vie de notre paroisse est affichée régulièrement sur la porte latérale de l'église (côté cour).

## **2. Annulation du déjeuner dansant du FCH (06.02.2022)**

En raison de l'évolution complexe de la situation sanitaire liée à la COVID 19, le déjeuner dansant du FCH du 06.02.2022 n'aura pas lieu.

## **3. Annulation du carnaval des enfants (13.02.2022)**

Pour la même raison que ci-dessus, l'association du Carnaval des Enfants annule à regret le carnaval qui devait avoir lieu le 13.02.2022.

## **4. Communiqué de l'Association des Donneurs de Sang bénévoles**

- ❑ L'association invite ses membres et toutes les personnes souhaitant faire un geste de solidarité à l'égard d'autrui, à prendre part à la **collecte de sang** organisée **le vendredi 18 février 2022 à CARSPACH, de 16H30 à 19H30.**

La dernière collecte du 03.12.2021 à HIRTZBACH a réuni 43 donneurs. Merci à eux.

Voici le bilan des dons de sang organisés à HIRTZBACH et à CARSPACH en 2021 :

- 5 collectes ont été organisées par le Groupement (2 à HIRTZBACH et 3 à CARSPACH) qui ont accueilli 315 donneurs (365 en 2020) ;
- les 2 collectes de HIRTZBACH ont réuni 91 donneurs (122 en 2020) ;
- En 2022, l'Association organisera deux collectes à HIRTZBACH (les 11 août et 02 décembre au Foyer Saint Maurice) et trois autres collectes auront lieu à CARSPACH les 18 février, 03 juin et 07 octobre.

L'Association remercie les donneurs de sang et compte sur eux et sur les nouveaux donneurs pour espérer dépasser les chiffres de 2021.

Les donneurs de sang ont été particulièrement méritant cette année, vu le protocole mis en place lors de collectes.

L'association espère vivement pouvoir organiser des collectes plus conviviales en 2022 !

- ❑ **Annulation de la quête en 2022**

Vu le contexte, il n'y aura pas de quête cette année.

Le plus important est bien sûr d'aller aux collectes de sang le plus souvent possible et d'y emmener le plus grand nombre.

- ❑ **L'association lance également un appel à toute personne souhaitant rejoindre le comité** et notamment pour en prendre la présidence. (Sans relêve, 2022 sera vraisemblablement la dernière année où des collectes de sang seront proposées à Hirtzbach).

## **5. Dépôt volumineux de déchets verts**

A titre de rappel, les personnes ayant une quantité importante de déchets verts à évacuer (par exemple suite à une taille de haie volumineuse) peuvent acheminer directement ces déchets sur la plateforme de compostage de HIRSINGUE, dans le cadre d'un partenariat entre AGRIVALOR et la Communauté de Communes Sundgau (afin d'éviter de remplir en une fois le conteneur installé Place de la Gare).

Ce dépôt à HIRSINGUE est gratuit mais nécessite la délivrance d'une autorisation à demander auprès de la mairie de HIRTZBACH. Elle sera délivrée sur le champ.

## **6. Conteneur à déchets verts : attention au feu (RAPPEL) !**

Avant de déverser des cendres dans le conteneur à déchets verts, il convient de s'assurer que les cendres soient complètement froides, afin d'écartier tout risque d'incendie, comme cela s'est encore produit récemment et a nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers !! Faisons preuve de bon sens et de vigilance !

## **7. Accès réglementé aux conteneurs à verre usagé (Rappel)**

L'accès libre aux conteneurs à verre usagé installés Place de la Gare, à toute heure de la journée (souvent très tôt ou très tard !) générant des bruits d'une intensité insupportable pour le voisinage, **un arrêté du Maire du 11 janvier 2021, réglemente les horaires d'accès aux conteneurs à verre, de la manière suivante :**

- du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : de 7 h 00 à 20 h 00 ;
- du 1<sup>er</sup> octobre au 30 mars : de 8 h 00 à 18 h 00 ;
- interdit le dimanche et les jours fériés.

Attention : le non-respect de ces horaires sera sanctionné par la Gendarmerie et la Brigade Verte, toutes deux chargées de l'exécution du présent arrêté.

Conseil : la réduction des horaires d'accès aux conteneurs à verre devrait nous inciter à prendre de nouvelles habitudes, par exemple en emportant nos bouteilles, bocaux et autres récipients en verre usagé lors des déplacements vers les zones commerciales de nos voisins (ALTKIRCH, HIRSINGUE), généralement équipées en conteneurs à verre.

## **8. Pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées : l'allocation personnalisée d'autonomie (Rappel)**

Depuis quelques années, la CeA encourage les personnes de 60 ans et plus, en perte d'autonomie à rester à leur domicile plutôt que de s'orienter vers un EHPAD, solution plus coûteuse.

C'est ainsi qu'est née l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

- L'APA aide à payer les dépenses nécessaires pour permettre aux personnes de 60 ans et plus d'être maintenues à leur domicile, malgré la perte d'autonomie.

Ces dépenses, inscrites dans un plan d'aide personnalisé, peuvent concerner :

- des prestations à domicile (aide-ménagère, soin à domicile,...) ;
- du matériel (installation de la téléassistance, barres d'appui,...) ;
- des fournitures pour l'hygiène (protections contre l'incontinence,...) ;
- du portage de repas ;
- des travaux pour aménager le logement (installation d'une douche à l'italienne, d'un monte-escalier,...) ;
- des dépenses de transport ;
- des services rendus par un accueillant familial ;
- un accueil temporaire, à la journée ou avec hébergement.

- ❑ Pour bénéficier de l'APA, il faut être âgé de 60 ans et plus, résider en France de façon stable et régulière et être en perte d'autonomie (évaluée par une équipe de professionnels de la CeA).

Il n'y a pas de conditions de revenus pour bénéficier de l'APA, mais au-delà d'un certain niveau de revenus, une participation progressive vous sera demandée.

- ❑ Pour demander l'APA à domicile, il convient de compléter un dossier assez simple, accompagné d'un certificat médical à remplir par son médecin traitant.

Ce dossier est à demander au service Solidarité – Senior d'ALTKIRCH (Quartier Plessier – Bâtiment 2) :

- par téléphone au 03.89.08.98.30 ;
- par email à : [oliveri@haut-rhin.fr](mailto:oliveri@haut-rhin.fr)

A noter que les travaux d'aménagement du logement peuvent bénéficier d'aides conséquentes via le dispositif « Action Logement » et l'ANAH.

## **9. Mise en place de la saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme**

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la SVE s'applique aux demandes d'autorisation** d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme numérique.

Jusqu'à présent, les porteurs de projet déposaient leur dossier d'urbanisme (demande de permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...) à la mairie au format papier.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ceux qui le souhaitent peuvent désormais déposer leur dossier par voie électronique, tout en conservant bien sûr la possibilité de le déposer au format papier.

Concrètement et à titre transitoire, les dossiers peuvent à présent être envoyés par courriel à l'adresse générique de la mairie : [mairie@hirtzbach.fr](mailto:mairie@hirtzbach.fr)

La mairie adressera aux pétitionnaires un accusé d'enregistrement électronique (AEE) dans un délai d'un jour ouvré à compter de la réception.

Dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la réception, ils recevront ensuite un accusé de réception électronique (ARE) et seront informés des prochaines étapes de la procédure (transmission du dossier au service instructeur du PETR ou instruction par la Mairie, selon la nature de la demande).

Le service instructeur du PETR travaille actuellement à la mise en œuvre d'un service mutualisé de dématérialisation de l'application des droits des sols.

Lorsque ce service sera accessible et opérationnel, la Commune de HIRTZBACH y adhérera afin de mieux répondre aux attentes des usagers, dans le respect de la procédure liée à la saisine par voie électronique. Le moment venu, nous y reviendrons plus en détail par la voie du présent bulletin.

## **10. Communiqué d'ENEDIS**

Pour faciliter les demandes de raccordement électrique des personnes accédant à la propriété, ENEDIS propose un simulateur de raccordement gratuit permettant d'estimer la complexité technique des raccordements, aussi bien en consommation qu'en production.

Il permet également d'estimer les coûts et les délais de réalisation des travaux nécessaires sur le terrain.

Rendez-vous sur le site Enedis, « Espace Raccordement ».

## **11. MaPrimeRénov : reconduction du dispositif d'aide en 2022**

Le projet de loi de finance 2022 a prolongé le dispositif d'aide « MaPrimeRénov » en 2022, pour les particuliers souhaiter rénover leur logement.

Afin de faciliter votre projet de rénovation énergétique, un nouveau service public a vu le jour. Depuis janvier 2022, un site internet unique est lancé : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr), ainsi qu'un numéro de téléphone : 0 808 800 700.

Ce service a comme objectif de vous informer, vous orienter et d'accompagner les ménages aux revenus les plus modestes dans leur démarche de rénovation.

## **12. MONTRI, l'appli de tri qui vous facilite la vie**

MONTRI est une application mobile (ou web) qui réunit tous les services déchets de la Communauté de Communes Sundgau (guide du tri, cartes de points de collecte, calendrier de collecte...).

Vous pouvez la télécharger ou la consulter sur le lien : <http://8.mobiletag.com/?id=186378> .

## **13. MJC d'Altkirch – le programme des vacances d'hiver est arrivé**

Cette année, les vacances d'hiver auront lieu du samedi 5 février au dimanche 20 février. Vos enfants trouveront sûrement leur bonheur dans le programme des animations de la MJC !

Découvrez le programme complet sur le site de la MJC (<http://www.mjc-altkirch.fr/>) rubrique Anim. Jeunesse & Vacances.

Et inscrivez-vous avant le mardi 1er février 2022.

## **14. Communiqué de la Maison de l'Emploi de MULHOUSE (MEF)**

Dans le cadre d'actions franco-allemandes sur la promotion de l'emploi et de la formation en Allemagne, la MEF de Mulhouse organise des permanences mensuelles d'information « **Monats'Treff** ».

Ces rencontres ont lieu le dernier mercredi du mois de 15 h à 18 h à la Maison de la Région, 4 avenue du Général Leclerc (à côté de la gare de Mulhouse) : 23/02, 30/03, 27/04, 25/05, 26/10 et 30/11/2022.

Objectif : informer tout public – jeunes et adultes – sur toutes les opportunités de stage, de travail, de formation et d'apprentissage qui existent en Allemagne. Des tests de langue sont également proposés gratuitement.

C'est gratuit et sans rendez-vous.

Contacts et renseignements :

[www.mef-mulhouse.fr](http://www.mef-mulhouse.fr) – Tél. : 03.89.54.40.01.

## **15. Remerciements**

❑ Marguerite GRATZ a été très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées à l'occasion de son 80<sup>ème</sup> anniversaire. Elle remercie en particulier M. le Maire, ses adjoints et le conseil municipal, le Député Jean-Luc REITZER, le Crédit Mutuel, sa famille, ses voisins et amis pour leurs présents, cartes et messages téléphoniques.

Merci de tout cœur.

❑ La famille de feu Georges HARTMANN remercie très sincèrement toutes celles et ceux qui, nombreux, lui ont adressé des messages et marques de sympathie, de compassion et de soutien, et ont pris part aux obsèques de leur cher époux, papa, papi et parent.

Elle remercie en particulier la municipalité, M. le Curé Doyen Vincent FRECHIN et le Père Robert, M. SCHLICKLIN, la Chorale et l'organiste, sans oublier les voisins, amis et personnes qui ont côtoyé, connu et aimé leur cher défunt.

## **16. Etat Civil**

### **☐ Naissance**

Le 22 décembre 2021 à MULHOUSE est né Mahé, premier enfant de Kévin SCHLAWICK et Mathilde SCHLIENGER, demeurant ensemble 19 rue de la Roselière.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

## **17. Les grands anniversaires du mois de février 2022**

65 ans :	Mme	VERGES	Chantal née HIFFLER
66 ans :	M.	LEJEUNE	Philippe
	Mme	GRIMM	Marie Odile née BRAND
67 ans :	M.	RAPP	Christian
68 ans :	Mme	MUNCK	Marie-Claire née ZIPPER
	Mme	WACH	Chantal née MOSER
69 ans :	Mme	BUETSCHA	Huguette née DROESCH
70 ans :	Mme	VONESCH	Jeannette
71 ans :	Mme	ALBISSER	Violette née ISSENLOR
72 ans :	Mme	HARTMANN	Lucienne
73 ans :	Mme	PFLIEGER	Viviane née LIDIN
74 ans :	Mme	LEHMANN	Huguette née SCHLIENGER
76 ans :	Mme	LAGROST	Annie née DURAIN
	Mme	LIDY	Marie Odile née MUNCK
	M.	BORNEQUE	Charles
77 ans :	Mme	HEITZMANN	Claudette née MARTIN
78 ans :	Mme	MISLIN	Marie Madeleine née HELL
	Mme	MARTEAU	Chantal née KRAFT
81 ans :	Mme	WALTER	Marie-Louise née FEDERSPIEL
84 ans :	Mme	CANIARD	Monique née JUNDT
	Mme	LUCARELLI	Marianne
89 ans :	M.	PFLIEGER	Etienne
96 ans :	M.	LITZLER	Raymond, doyen du village

### **Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH**

**Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40**

**Courriel : [mairie@hirtzbach.fr](mailto:mairie@hirtzbach.fr)**

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.



## QUÊTE POUR LE CHAUFFAGE DE NOTRE ÉGLISE 2022

Chers Paroissiens de Hirtzbach,

En raison du contexte sanitaire, le Conseil de Fabrique ne passera pas cette année, comme à son habitude, frapper à vos portes pour solliciter votre générosité en vue de faire face aux dépenses liées au chauffage de l'église.

Dès lors, nous vous proposons **d'insérer votre don dans l'enveloppe ci jointe** et de la déposer soit dans la boîte à lettres de **Vincent MUNCK** (trésorier) au 41 rue principale à HIRTZBACH, soit dans celle de la **Mairie**.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de la **Fabrique de l'église de Hirtzbach**.

Un **reçu fiscal** sera délivré pour tout don à partir de **15 euros** sur simple demande formulée à l'aide du talon ci-dessous, à joindre dans l'enveloppe avec votre don.

D'avance un grand MERCI !

---

Mr / Mme / Mr et Mme

NOM .....

Prénom .....

Adresse  
.....

Montant du don (à indiquer dans la case) :

Espèces :

Chèque :

**Souhaitez vous un reçu fiscal :**

OUI

NON

Signature :